



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018, le Conseil municipal a adopté une résolution de contrôle intérimaire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, intitulé :

Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire du secteur de la cédrière, secteur de l'écoterritoire et secteur de la rivière dans le secteur nord

L'extrait du procès-verbal est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le Conseil.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 13 septembre 2018.

Me Catherine Adam, OMA
Greffière